

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de communes La Domitienne

## Séance du mardi 15 décembre 2020

Délibération N° 20.172.1	
En exercice	37
Présents	27
Votants	37
Pour	37
Contre	0
Abstention	0

#### PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

TRANSFERT COMPLÉMENTAIRE DES SUBVENTIONS ET AMORTISSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Date de la convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt Et le 15 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

27 Conseillers communautaires présents: monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

10 Conseillers communautaires absents représentés: monsieur Thierry CALMEL (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Cédric GARCIA (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Bruno BERRAH), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : monsieur Bruno BERRAH.

\*\*\*\*\*\*\*

### Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne

#### Séance du mardi 15 décembre 2020

Transfert complémentaire des subventions et amortissements du budget Principal vers le budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 1612-9, L. 1612-10, L. 5111-1, L. 5210-1, L. 5210-4 et L. 5214-1;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget Principal et au budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

 ${\bf Vu}$  la délibération n° 2014.12.06 du 17 décembre 2014 concernant la création du budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ;

 ${\bf Vu}$  la délibération n° 2015.12.05 du 16 décembre 2015 concernant le transfert des biens, des subventions et des amortissements du budget Principal vers le budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ;

**Vu** la délibération n° 16.038.1 du 14 décembre 2016 concernant le transfert d'actif du budget Principal vers le budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ;

 $\mathbf{Vu}$  la délibération n° 20.035.1 du  $1^{er}$  juillet 2020 approuvant le vote du budget primitif 2020 du budget Principal;

**Vu** la délibération n° 20.041.1 du 1er juillet 2020 approuvant le vote du budget primitif 2020 du budget Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ;

**Considérant** que le budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés a été créé afin d'identifier au mieux les enjeux financiers liés à cette compétence ;

**Considérant** qu'aujourd'hui, la trésorerie nous demande de compléter le transfert des subventions et amortissements détaillés dans le tableau ci-joint en annexe; éléments amortis depuis 4 ans dans le budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés mais qui n'avaient pas été pris en compte lors du précédent transfert;

**Considérant** que ces subventions et amortissements doivent être transférés au budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés afin de mettre en conformité le suivi des actifs effectué de manière concordante avec la trésorerie ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL**, **2**<sup>ème</sup> **vice-Président**, Après en avoir délibéré, Sur 37 membres présents ou représentés au moment du vote, **A l'unanimité**,

I. APPROUVE le transfert des subventions et amortissements complémentaire, du budget Principal vers le budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés tel que présenté dans le tableau ci-annexé, afin de mettre en conformité le suivi des actifs effectué de manière concordante avec la trésorerie.

- **II. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **III. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité et à sa communication aux communes membres.
- **IV. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,



